

## Procès-verbal de carence

**Objet : Attestation de carence de candidatures pour le Conseil d'Administration**

Je soussigné, **patrice BERNARD** agissant en qualité de **Président du CCAS**, certifie par la présente les faits suivants :

1. **L'appel à candidatures** : un appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil d'Administration a été diffusé le **14 avril 2026** par mail, affichage, diffusion sur les réseaux sociaux.
2. **Le délai** : La date limite de dépôt des candidatures était fixée au **29 avril 2026**
3. **Le constat** : À l'expiration de ce délai, aucune candidature d'association de retraités et de personnes âgées du département n'a été reçue par les instances dirigeantes.
4. **Conséquence** : En l'absence de candidats, il est officiellement constaté la carence de candidatures pour les postes à pourvoir. Le président constate la formalité impossible et il nomme en lieu et place une personne qualifiée (personne participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune) Mme Florence MAHOT bénévole de l'association départemental ADMR.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, et sera annexée au procès-verbal du conseil d'administration prévue le **20 mai 2026**

Fait à L'Île d'Yeu le **07 mai 2026**

Le président du CCAS

Patrice BERNARD

